

O'Tacos Marche-en-Famenne – Règlement du concours «10 Golden Ticket»

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation au concours «10 Golden Tickets» – ci-après dénommé l'Opération - que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 – Organisation

L'Opération est organisée par la société « Atlas Manco SRL », TVA BE0763.988.232, située au 220, Grand-Rue, 50/2 6700 Arlon, représentée par Yam's Ellacott.

Article 2 : Conditions d'accès et de participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique entre le 16 février et le 23 février 2022, résidant en Belgique, en France ou au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Les membres ou salariés de O'Tacos, de ses filiales et /ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et / ou partenaires dans l'organisation du jeu, du personnel des points de ventes participant à la mise en œuvre du jeu, plus généralement toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille vivant dans le même foyer (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent participer au jeu.

Article 3 – L'Opération « 10 golden tickets » : principe du concours

Le concours consiste en une finalité :

- ✓ Pendant une semaine, les équipes du restaurant de Marche-en-Famenne vont cacher, au hasard, des Golden Tickets dans les commandes des clients (en restaurant et en click-&-collect). Les heureux élus qui découvriront un Golden Ticket remporteront 1 an d'O'tacos offert !

Article 3.1. Règles

L'Opération est soumise aux règles suivantes :

- Les personnes qui découvrent un Golden Ticket doivent prendre contact avec le restaurant à l'adresse e-mail marketing@otacoslux.be, en communiquant le numéro unique présent sur le coupon, afin de faire valider le ticket. Ils recevront ensuite les informations pratiques pour bénéficier de leur gain.
- O'Tacos ne participe pas aux frais de déplacement et d'hébergement éventuels des gagnants.

Articles 3.2. Respects des règles

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui. Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

Article 4 – Modalités de participation au concours

Les personnes désireuses de remporter un Golden Ticket doivent suivre la procédure suivante :

1. Passer une commande dans le restaurant O'tacos de Marche-en-Famenne (soit en caisse, soit via le Click-and-Collect) entre le 16/02/2022 à 11h et le 23/02/2022 à 23h59.

Article 5 - Détermination du gagnant

Durant la semaine du 16 février et 23 février 2022, dix clients, sélectionnés au hasard parmi toutes les commandes, recevront un Golden Ticket. **Les personnes qui découvrent un Golden Ticket devront prendre contact avec le restaurant à l'adresse e-mail marketing@otacoslux.be, en communiquant le numéro unique présent sur le coupon, afin de faire valider le ticket. Ils recevront ensuite les informations pratiques pour bénéficier de leur gain.**

Si l'un des bénéficiaires d'un Golden Ticket ne souhaite pas profiter de son gain, celui-ci n'est pas remis en jeu, ni attribué à un autre client.

Modalités du gain :

- Validité du bon : du 16 février 2022 au 15 février 2023
- Chaque gagnant a le droit à 1 seul O'tacos M par semaine, entre le 16 février 2022 et le 15 février 2023 inclus. Ce O'tacos M ne prend pas en charge les différents suppléments possibles dans la combinaison. Le montant du O'tacos offert est de 6€ (sous réserve de modifications de prix).
- A chaque commande, le gagnant doit présenter systématiquement son Golden Ticket. Sans celui-ci, il ne pourra pas bénéficier d'un O'tacos M gratuit.
- Les commandes ne sont possibles qu'en restaurant, à Marche-en-Famenne. Le Golden ticket n'est pas valable dans les autres établissements O'tacos en province de Luxembourg.

- Si le gagnant ne se présente pas durant une semaine, le O'tacos M ne pourra pas être déplacé à une autre semaine.
- Le gain ne peut en aucun cas être échangé ou converti en une somme monétaire.

Article 6 - Droits à l'image

Les gagnants de l'Opération autorisent l'Organisateur à faire des photographies et captations vidéos lors du déroulement de l'Opération. Les gagnants sont par ailleurs informés que ces images pourront être utilisées sur tous les supports indiqués ci-dessous.

- Presse
- Publications électroniques, y compris les réseaux sociaux et le site Internet de l'Organisateur
- Publicité
- Internet

L'Organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du gagnant, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère préjudiciable.

Le gagnant confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de l'Organisateur. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Le gagnant confirme que, quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la rémunération forfaitaire de ses prestations est fixée à zéro euro. Cette rémunération est définitive, et le gagnant reconnaît être entièrement rempli de son droit et renonce en conséquence à toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque l'Opération doit être modifiée, écourtée ou annulée pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.
- L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.
- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du « concours » dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs.

Article 8 : Traitement des données personnelles

L'Organisateur s'engage à respecter la vie privée des utilisateurs s'inscrivant au concours, notamment dans le traitement de leurs données à caractère personnel.

L'Organisateur traite vos données à caractère personnel en conformité avec le règlement (EU) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Ce traitement repose sur une des finalités suivantes : envoi de communications à caractère commercial ou informatif au sens large ainsi que sur les services et promotions proposés par les restaurants O'Tacos de la province de Luxembourg.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement est disponible sur le site Internet www.otacoslux.be

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est régi par la loi belge. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre O'Tacos Marche-en-Famenne et les participants à l'Opération. Les tribunaux belges seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.